

Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

# Unité de médecine des violences (UMV)

[Violences - Hôpital du Valais \(hopitalduvalais.ch\)](https://www.hopitalduvalais.ch)

Jeudis matins de formation continue (<https://www.hopitalvs.ch/jeudismig>)  
le 02 février 2023

Dr méd. Jasmin Steiner [jasmin.steiner@hopitalvs.ch](mailto:jasmin.steiner@hopitalvs.ch)  
Médecin légiste  
Cheffe d'unité





# Contenu

---

- **Introduction**
- **Le rôle de l'Unité de médecine des violences (UMV)**
- **La violence, la loi et son impact**
- **Le constat médical**
- **Le rôle du médecin généraliste**
- **Questions à repondre**



Le jeudi 15 décembre

☀️ 3°C

ACTUALITÉS JUSTICE ET FAITS DIVERS



13 décembre 2022 1h47 / Mis à jour à 12h20

**Violence conjugale: il tire... et coupe les cheveux de sa victime**

VALAIS

## Il avait tué sa compagne à coups de marteau: 18 ans de prison

Lundi, la justice valaisanne a reconnu coupable d'assassinat un homme qui a cruellement mis fin aux jours de sa partenaire.

Actualisé 22 juin 2020, 13:50



L'assassinat a eu lieu devant les yeux de la fille du couple en 2018.

Canton du Valais

## Condamné à 12 ans de prison pour avoir battu sa compagne à mort

Reconnu coupable de meurtre, l'homme avait brisé plusieurs dizaines d'os, puis avait laissé mourir la victime. Les faits remontent à 2020.

Publié: 03.11.2021, 18h52  
Mis à jour: 03.11.2021, 18h56



KEYSTONE/Jean-Christophe Bott

Courses Dames

Modifié le 25 juin 2010 à 15:17



## Corinne Rey-Bellet assassinée par son mari



La skieuse valaisanne a été abattue à son domicile [Keystone]

BÂLE-VILLE

## Il ligote son épouse enceinte et la frappe dans le ventre

Un ressortissant syrien de 36 ans a été reconnu coupable de tentative d'interruption de grossesse punissable. Comme il a déjà purgé sa peine de prison ferme, il doit être relâché.

Publié 20 septembre 2022, 18:46



Image d'illustration. Pixabay

## Valais: frappée pendant un quart de siècle par son mari, une épouse a vécu un long calvaire

Alcoolique, violent, un Valaisan a frappé sa femme dès leur mariage au milieu des années 90, l'envoyant à plusieurs reprises à l'hôpital. Il n'a été condamné que cette année. Son épouse mentait pour le protéger. Décryptage d'un phénomène trop courant.

Chablais valaisan



Gilles Berreau

22 sept. 2021, 12:00



FRANCE

## Après 50 ans de mariage, il veut la quitter, elle le poignarde

Dans ce couple de septuagénaires, le mari devait partir le jour même vivre avec sa nouvelle compagne, mais sa femme a tenté de le tuer. Son procès s'ouvre jeudi.

Publié 8 décembre 2022, 18:11



La femme a fait une tentative de suicide après avoir attaqué son mari. Shy / images/istockphoto



## Législation concernant les actes de violence

- <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/violence-domestique/legislation.html>

### En Valais:

- Loi sur les violences domestiques (LVD)
- Ordonnance sur les violences domestiques (OVD)
- Loi sur la Police cantonale
- Loi en faveur de la jeunesse
- Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS)
- Loi d'application du code civil suisse (LACC)
- Ordonnance sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA)



# Statistique policière 2021 en Suisse et en Valais

- **En Suisse: 19'341 infractions de violence domestique**
  - Dont 23 homicides:
    - 15 femmes, 1 homme dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou ancienne
    - 3 enfants tués par un parent
    - 4 personnes étant des parents ou d'autres membres de la famille
    - 46 tentatives d'homicide
- **En Valais: 795 infractions de violence domestique**
  - Pas d'homicide
  - 1 tentative d'homicide



# Assistance médicale en cas de violence en Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ  
Domaine de direction Droit public  
Unité projets législatifs I

Berne, le 20 mars 2020

**Prise en charge médicale des cas de violence domestique. Politiques et pratiques cantonales et opportunité d'un mandat explicite dans la LAVI**

Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 14.4026 Groupe socialiste du 26.11.2014

## Examen et documentation utilisable dans le cadre d'une procédure judiciaire :

- **Personnel infirmier / médecins**
- **La documentation est un défi pour 21-33 % des praticiens interrogés**
- **Office de pionnier: UMV au sein du CHUV à Lausanne, en fonction depuis 2006**



## Unité de médecine des violences

- **Ouverture de l'Hôpital Riviera Chablais à Rennaz en 2016 avec une antenne de l'Unité de médecine des violences du CHUV/CURML**
- **Ouverture de l'Unité de médecine des violences le 1er juin 2021**
- **Une consultation médicale en bas seuil, spécialisée pour faire documenter des blessures au standard médico-légal (constat de coups et blessures), sans implication de la police ni du ministère public**
- **Un partenaire dans le réseaux valaisan d'intervention contre la violence domestique, tout comme les médecins généralistes**
- **Les prestations de l'UMV se veulent complémentaires à celles des autres professionnel-le-s de santé prenant en charge les victimes de violences**



# Unité de médecine des violences



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler



## OÙ NOUSTROUVER?

### Unité de médecine des violences

Site hospitalier de Sierre  
Bâtiment Bonne-Eau – 3<sup>e</sup> étage  
Rue Saint-Charles 14  
3960 Sierre

### Contact:

sur rendez-vous uniquement  
**027 603 63 70**  
[ich.violences@hopitalvs.ch](mailto:ich.violences@hopitalvs.ch)



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

# Unité de médecine des violences

## NOS PRESTATIONS :



- une **écoute attentive** pour que les personnes puissent se confier sur les événements subis;
- un **examen physique** pour établir une **documentation** des blessures au standard médico-légal (**constat médical**);
- une **orientation** pour obtenir de l'aide des différentes associations et institutions partenaires en Valais.

La consultation est assurée par des infirmières spécialisées parlant français ou allemand (avec interprète si besoin pour une autre langue) et des médecins légistes.

## INFORMATIONS PRATIQUES

La consultation est confidentielle et gratuite, **sur rendez-vous** uniquement.

En cas de blessures visibles, elle doit idéalement avoir lieu dans les **72 heures après les faits**.

Des informations supplémentaires et des contacts utiles sur [www.hopitalvs.ch/violences](http://www.hopitalvs.ch/violences) ou scannez le QR-Code



L'Unité est soutenue et financé par le Service de l'action sociale du Canton du Valais.



**CONSULTATION SPÉCIALISÉE CONFIDENTIELLE ET GRATUITE  
POUR ADULTES ET JEUNES DÈS 16 ANS**

Unité de médecine des violences  
Institut Central des Hôpitaux

**sur rendez-vous** uniquement  
**027 603 63 70**  
[ich.violences@hopitalvs.ch](mailto:ich.violences@hopitalvs.ch)



Pour plus d'informations,  
scannez le QR-Code

**Nous proposons  
une consultation spécialisée  
confidentielle et gratuite  
aux personnes exposées  
à la violence.**

**Unité de médecine  
des violences**  
Institut Central des Hôpitaux



## POUR QUI?

Les adultes et jeunes dès 16 ans qui subissent de la violence domestique (conjugale, familiale) ou tout autre type de violence (sur la voie publique, institutionnelle, etc.).

Des personnes avec ou sans blessures visibles qui demandent une documentation médico-légale (constat médical) pour faire valoir leurs droits, avec ou sans projet de déposer plainte.

## OÙ NOUS TROUVER?

**Unité de médecine des violences**  
Site hospitalier de Sierre  
Bâtiment Bonne-Eau – 3<sup>e</sup> étage  
Rue Saint-Charles 14  
3960 Sierre

**Contact :**  
**sur rendez-vous** uniquement  
**027 603 63 70**  
[ich.violences@hopitalvs.ch](mailto:ich.violences@hopitalvs.ch)





# Le rôle de l'Unité de médecine des violences



## Unité de médecine des violences

- **Les personnes dès 16 ans ayant subis de la violence domestique ou communautaire, indépendamment du fait qu'une plainte ait été déposée ou non**
- **Écoute attentive, examen physique et documentation, orientation**
- **Consultation gratuite, subventionnée par l'Etat du Valais**
- **Dans l'idéal, documentation des blessures dans les 72 heures qui suivent les faits**
- **Personnel infirmier spécialisé et bilingue**
- **Interprètes**





## Unité de médecine des violences - Contact

- **Consultations les lundis, mercredis et vendredis aux heures de bureau**
- **Consultation uniquement sur rendez-vous**
- **Atteignable par téléphone du lundi au vendredi aux heures de bureau, sinon par mail**
- **Fermé les week-ends et les jours fériés**

### OU NOUSTROUVER?

**Unité de médecine des violences**  
Site hospitalier de Sierre  
Bâtiment Bonne-Eau – 3<sup>e</sup> étage  
Rue Saint-Charles 14  
3960 Sierre

**Contact :**  
sur rendez-vous uniquement  
**027 603 63 70**  
[ich.violences@hopitalvs.ch](mailto:ich.violences@hopitalvs.ch)



# Les différents rôles dans la prise en charge des personnes ayant subi de la violence



## Personne ayant subi de la violence

Médecin traitant

Centre de  
consultation de la  
LAVI

Psychologue/  
psychiatre

Pédiatre

etc.

Services des urgences  
Médecins traitants  
diagnostiquer et soigner  
(lettre de sortie, certificat médical)

Médecine des  
violences

Anamnèse, constatations,  
orientation  
(constat médical =  
témoignage)

Privé - Constat médical

Secret

médical

Police  
détermination et  
rassemblement de  
preuves

Médecine légale  
anamnèse,  
constatations,  
diagnostic,  
reconstruction  
(expertise=  
interprétation)

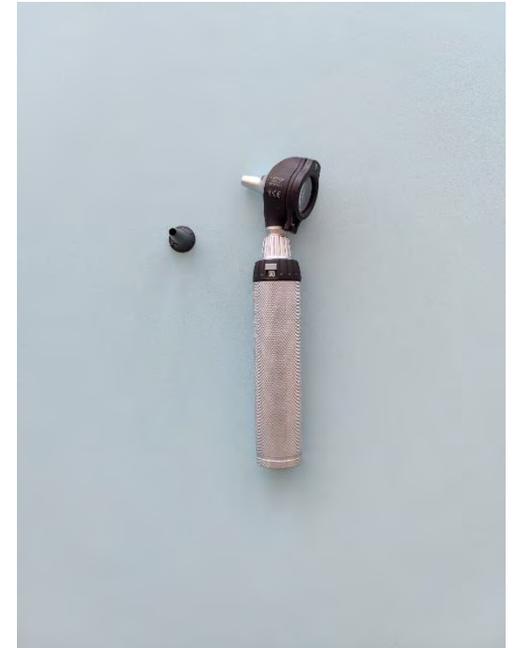
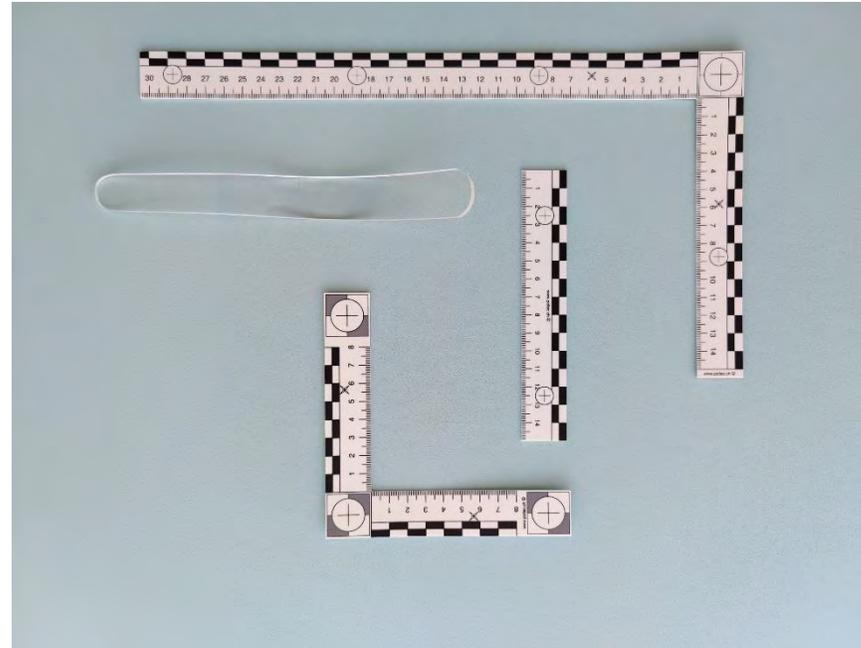
Autorité,  
procureurs,  
avocats  
Établir les faits  
(à charge ou à  
décharge) pour  
déterminer si une  
infraction a été  
commise ou non

Expertise judiciaire : interprétation des lésions (gravité, mise en danger de la vie, permanence des lésions), examen de la comptabilité des lésions constatées avec les versions recueillies sur la base d'un rapport de vraisemblance

# Unité de médecine des violences - Contact

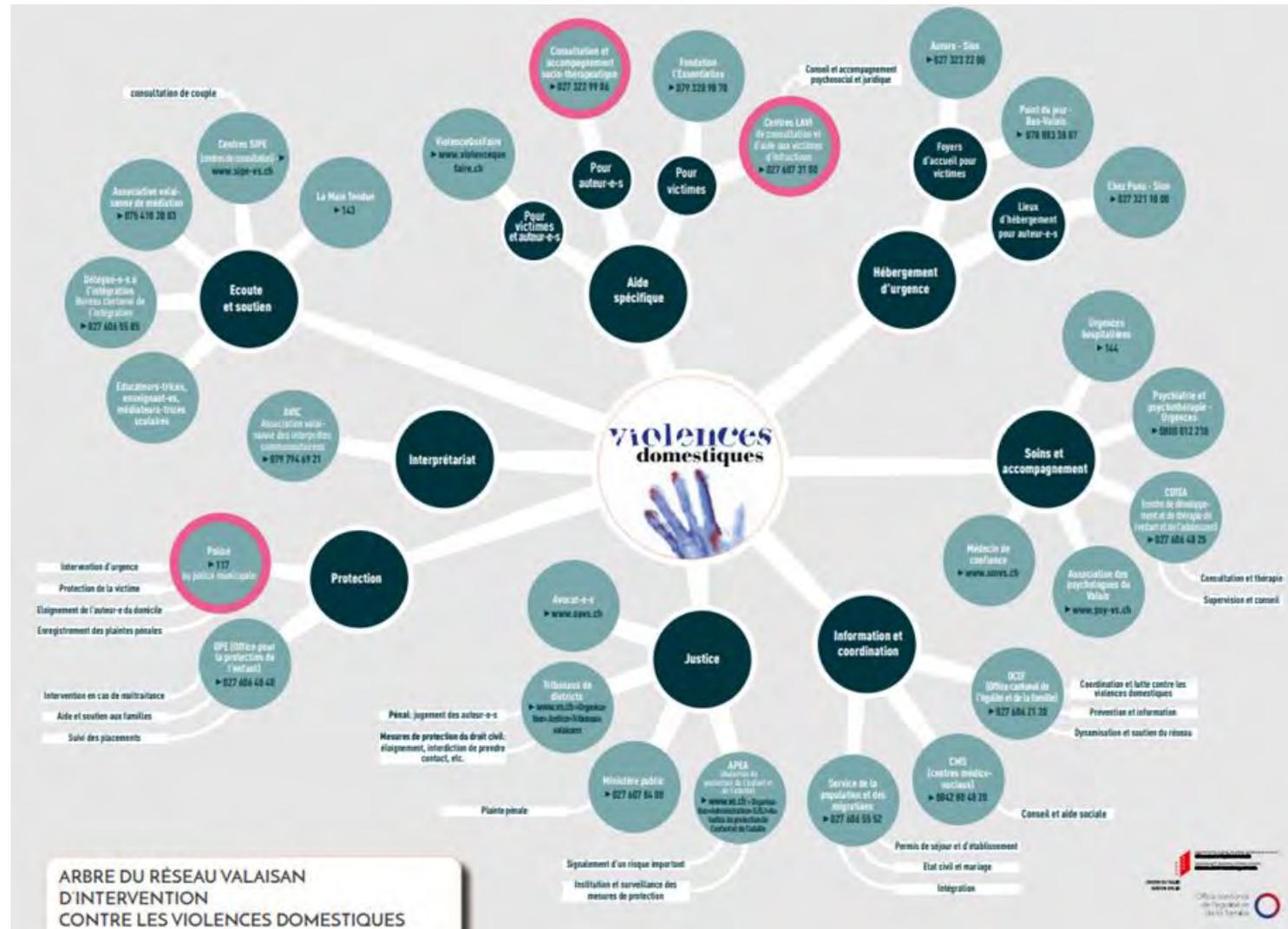


## Unité de médecine des violences - Equipement



Dans l'idéal, documenter les blessures dans les 72 heures qui suivent les faits

# Unité de médecine des violences - orientation





## Unité de médecine des violences

---

### Nous ne sommes pas...

- **ouverts 24h sur 24h**
- **une unité mandatée par les autorités légales**
- **des experts qui évaluent les blessures et le danger de mort**
- **une unité qui récolte des preuves**
- **une unité qui soigne les blessures**
- **une unité avec un suivi thérapeutique**
- **une consultation pour des enfants <16 ans ou les victimes de violences sexuelles**
- **une consultation qui examine des patients, victimes d'accident routier**



# La violence, la loi et son impact



# Rapport mondial de 2002 sur la violence et la santé

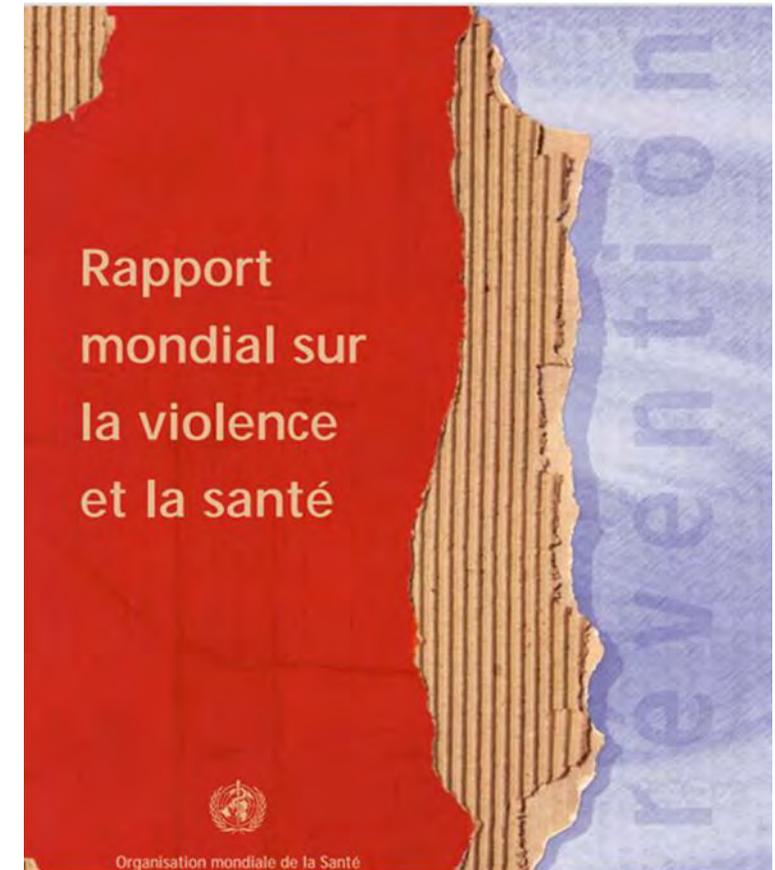


Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

- **La violence en tant qu'enjeu mondial**
- **Le rôle du secteur de la santé**
- **Le rôle de la santé publique**
- **La prévention en tant qu'approche interdisciplinaire**





## Definition de la violence selon l'OMS

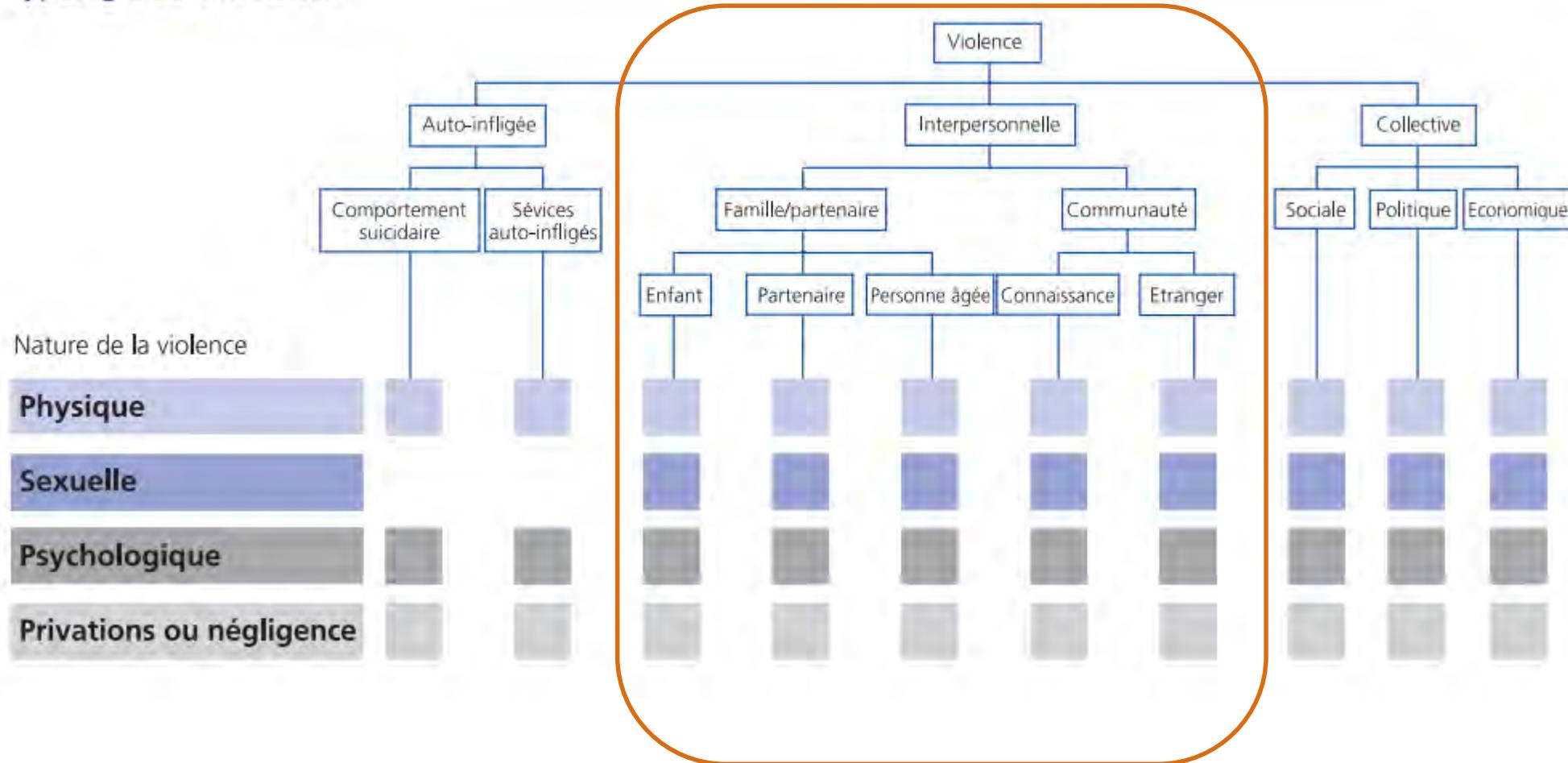
**L'usage délibéré ou la menace de l'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal-développement ou une carence.**



# La typologie de la violence



## Typologie de la violence





# La violence – base légale



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler



**Violence  
communautaire**



## La violence – base légale



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler



La violence domestique

n'est pas une affaire privée.



## La violence domestique - base légale

- **Code pénale: violence entre conjoints, partenaires enregistrés ou partenaires hétérosexuel ou homosexuel durant la vie commune ou dans l'année qui a suivi la séparation**
  - Poursuites d'office pour lésions corporelles simples, voies de faits, menaces, contrainte sexuelle, viol
- **Code civile: victimes de violence, de menaces ou de harcèlement**
  - Interdiction
    - de s'approcher de la victime ou d'accéder à un périmètre déterminé autour de son logement ;
    - de fréquenter certains lieux, notamment des rues, places ou quartiers ;
    - de prendre contact avec la victime, notamment par téléphone, par écrit ou par voie électronique, ou de lui causer d'autres dérangements.
  - Si l'auteur de l'atteinte et la victime vivent dans le même logement, le juge peut ordonner l'expulsion de l'auteur pour une durée déterminé (7 à 14 jours)



## La violence domestique - base légale

---

- **Loi sur les étrangers et l'intégration**

**Violence conjugale – dépendance du conjoint violenté à cause de la peur de perdre l'autorisation de séjour**

- **Conditions:**

- **mariées depuis au moins trois ans et sont considérées comme intégrées**
- **les actes de violence sont d'une certaine intensité et sont systématiques**





## Violence domestique - définition selon la Convention d'Istanbul



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Prendre des mesures globales contre la violence liée au genre et domestique, ainsi que pour l'égalité entre femmes et hommes.

**Tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique,**

**qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires,**

**indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.**

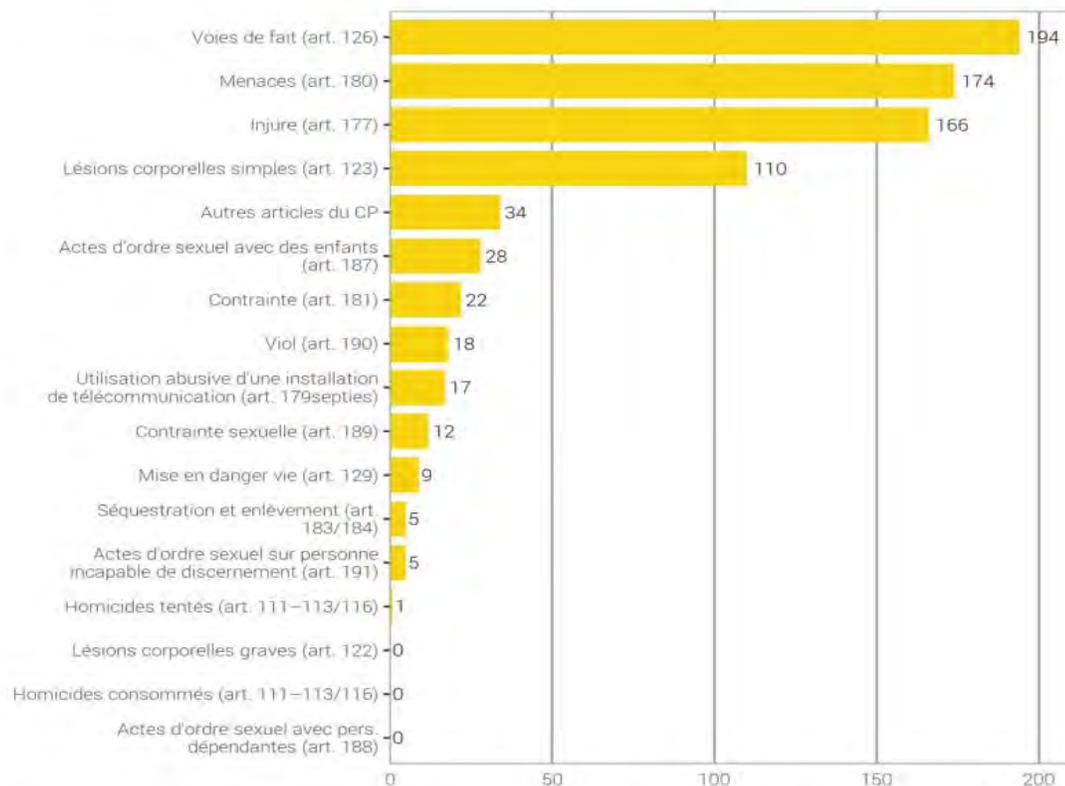
# Violence domestique – statistique policière de la criminalité de la police cantonale du Valais



## 3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022

# Violence domestique – statistique policière de la criminalité de la police cantonale du Valais



Hôpital du Valais  
Spital Wallis

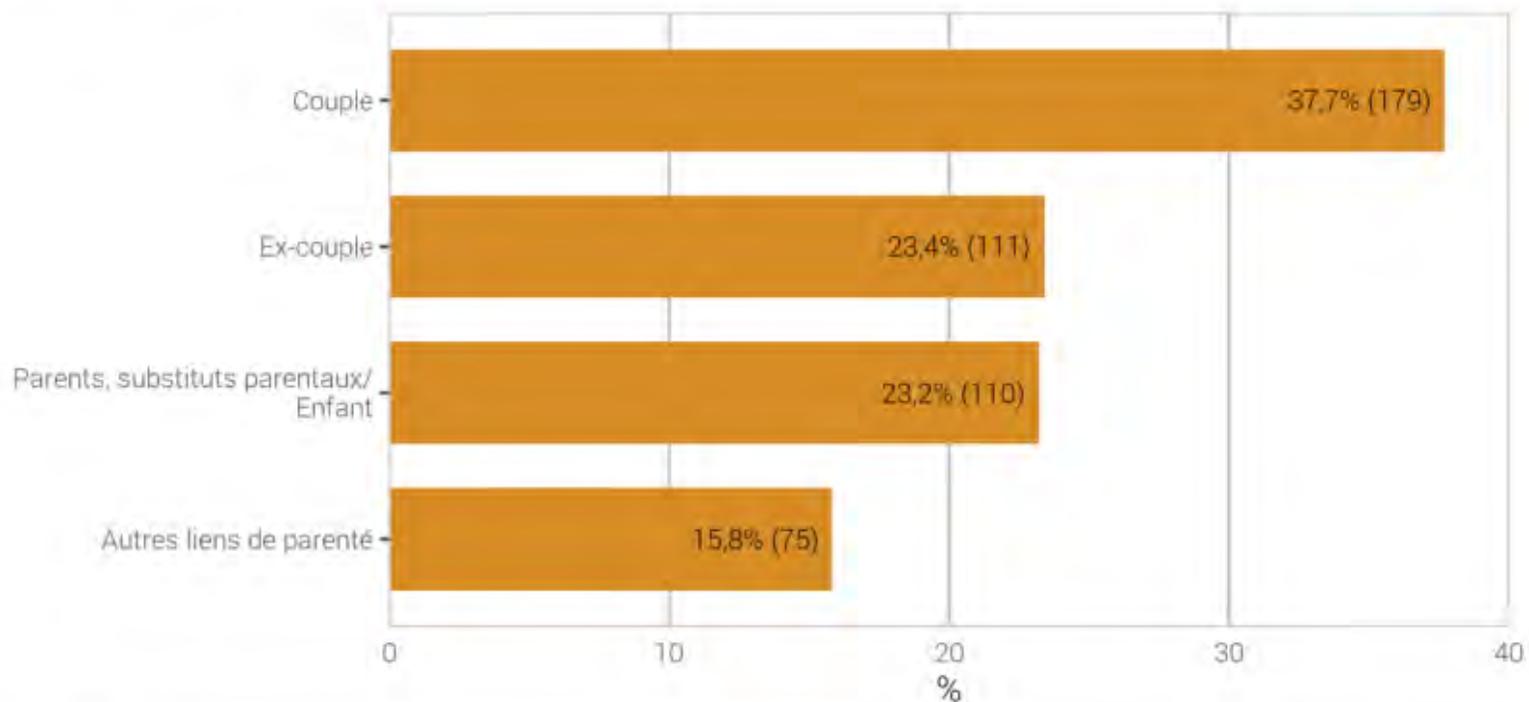


Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler



Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2021

© OFS 2022



## Question n° 1

**Quelle mission ne fait pas partie de l'Unité de la médecine des violences ?**

- **A: documenter les blessures selon le standard médico-légal**
- **B: interpréter la gravité des blessures**
- **C: orienter dans le réseau valaisan d'intervention contre la violence domestique**
- **D: repérer les informations pertinentes de l'altercation et des ATCD selon les infractions du code pénal**
- **E: rédiger un constat médical**

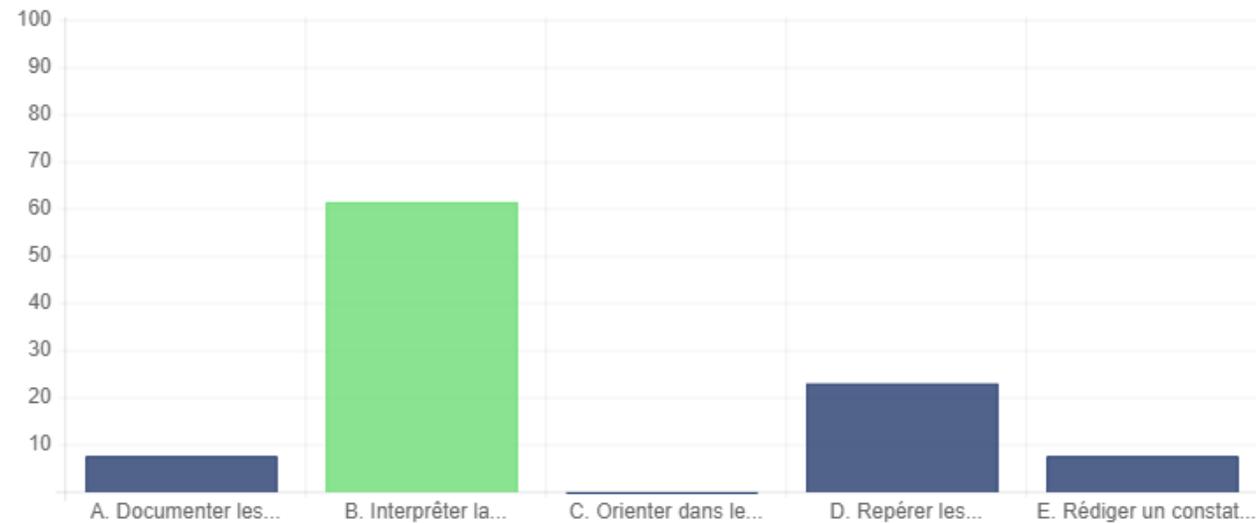
## 1. Quelle mission NE FAIT PAS PARTIE de l'unité de la médecine des violences ?

participants: 13

### Options:

- 1 8% A. Documenter les blessure selon le standard médico-légal
- 8 62% B. Interpréter la gravité des blessures
- 0 0% C. Orienter dans le réseau valaisan des interventions contre la violence domestique
- 3 23% D. Repérer les informations pertinente de l'altercation et des atcd selon les infractions du code pénal
- 1 8% E. Rédiger un constat médical

results (%)

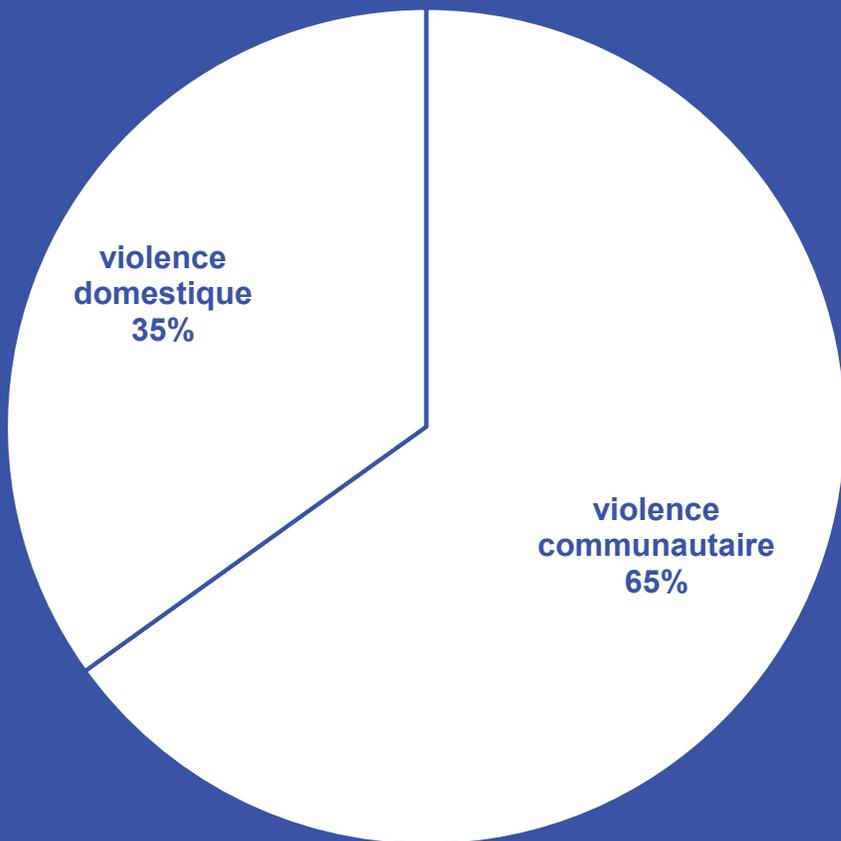




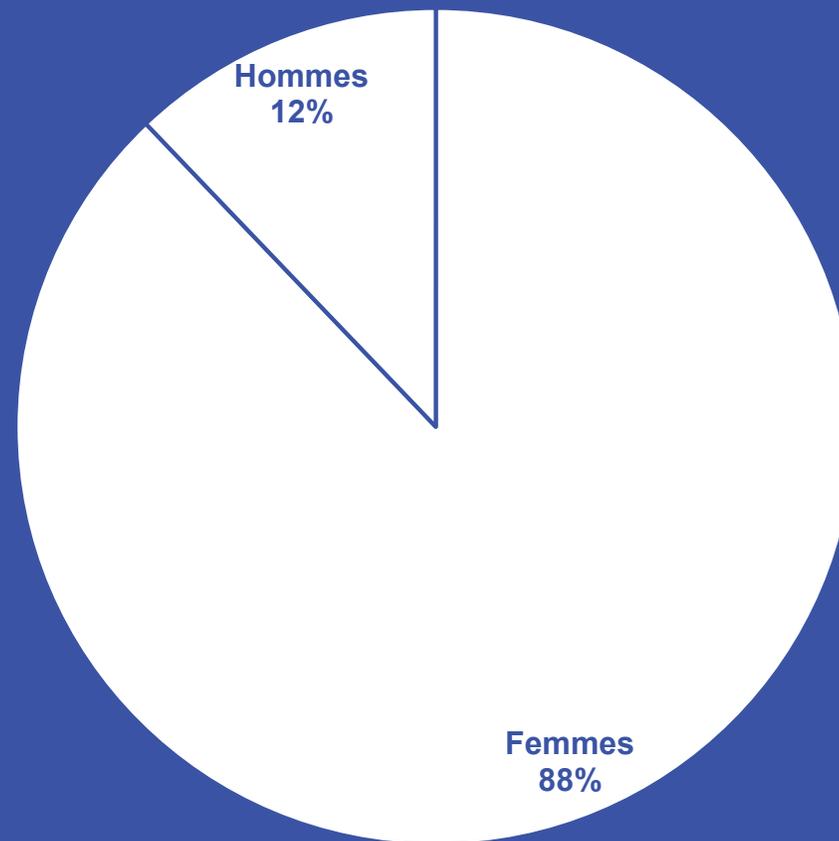
# Statistique UMV 2022



## VIOLENCE INTERPERSONNELLE



## SEXE VIOLENCE DOMESTIQUE





## Violence domestique – les caractéristiques principales



- **A son propre domicile, le lieu où on devrait se sentir bien et en sécurité**
- **Relation émotionnelle et souvent intime entre l'auteur/e et la victime**
- **Atteinte de l'intégrité corporelle physique et/ou psychique de la victime**
- **Lien étroit entre un comportement dominant et de contrôle et l'exercice de la violence dans la relation**
- **Déséquilibre des forces comme signe distinctif d'un comportement violent systématique contre la personne victime de violences**
- **Dynamique spécifique de la violence domestique avec augmentation de l'intensité et de la fréquence avec le temps**



# Cycle de la violence





## Violence domestique

---



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

# Les enfants, victimes collatérales de la violence domestique ?

**NON**



# Les enfants victimes de violences domestiques



## Exposition directe avec participation physique :

- Est attaqué physiquement et verbalement
- Participe à l'agression de la victime
- Se met au milieu du conflit pour protéger la victime



## Exposition directe sans participation physique :

- Est témoin de l'agression
- Entend l'agression (sans la voir) , y compris les menaces, les cris et la destruction d'objets

## Exposition aux conséquences de la violence:

- Conséquences à court terme : voit les blessures, l'arrivée de la police ou d'une ambulance
- Conséquences à moyen terme : vit la séparation des parents, un déménagement etc.
- Est informé de l'agression par la victime ou une tierce personne



## Les conséquences pour l'enfant exposé aux violences

- **Sentiment de peur, de détresse, d'impuissance, de responsabilité vis-à-vis de la violence**
- **Conflits de loyauté**
  
- **Troubles du sommeil, difficultés scolaires, troubles du développement**
- **Dépression, état anxieux ou tentative de suicide**
  
- **Comportement agressif, criminel et antisocial au cours de la vie**
- **Grande probabilité de devenir auteur de violences à l'âge adulte (p.ex. e violence domestique ou sexuelle)**



# Le constat médical



## Constat médical

- **Une agression est un fait juridique**
- **Documentation des traces objectives (les blessures) par une consultation médicale – moyen de preuve**
- **Code de procédure pénale suisse art. 195: Les autorités pénales requièrent les rapports officiels et les certificats médicaux relatifs à des faits qui peuvent revêtir de l'importance au regard de la procédure pénale**
- **Utilisable dans les procédures juridiques pour confirmer (ou d'infirmer) les violences rapportées**
- **Pas seulement dans la procédure pénale : procédure civile, administrative**
- **Mal rédigé, il peut engager la responsabilité pénale ou civile du praticien (certificats de complaisance)**



## Constat médical

- **Doit être juste, descriptif/objectif, vérifiable**
- **Ne constater que ce qui est constatable**
- **Distinguer les déclarations du/de la patient-e de vos/nos constatations**



## Unité de médecine des violences

- **Consultation d'une durée entre 1 à 3 heures par personne consultante**
- **Anamnèse de l'altercation, des antécédents de violences physiques, psychiques, sexuelles, économiques**
- **Implications des enfants et leurs comportements/souffrances**
- **Situation actuelle au niveau physique, psychique, soutien, besoin de mise à l'abri**
- **Examen physique et documentation des blessures avec photos**
- **Orientation dans le réseau, organiser des consultations**
- **Résultats des examens complémentaires (pertinents)**
- **Traitement prescrit**
- **Arrêt de travail**
- **Établir un constat médical avec remise/envoi à une adresse sûre**



# Exemple



Identité  
Langue parlée  
traducteur

Déroulement de l'altercation

Hôpital du Valais - Institut Central des Hôpitaux  
Rue St-Charles 14, CH-1014 Sion

Hôpital du Valais  
Spital Wallis

Unité Centrale des Malades  
Psychiatriques par Spécialité

Unité Centrale des Malades  
Rue St-Charles 14, CH-1014 Sion

Confidentiel

Nel curamed [redacted]  
Votre contact : La Mairie - 027 832 81 75 - ch.valais@proton.ch

**CONSTAT MÉDICAL**

Je soussigné [redacted] certifie avoir contrôlé l'identité et examiné le [redacted] à 13h30, à la consultation de l'Unité de médecine des violences à Sierre.

**Madame S [redacted]**

Madame [redacted] est d'accord que la traductrice [redacted] assiste à l'entretien. L'entretien a lieu en français, la langue maternelle de la patiente est l'espagnol, les déclarations de madame sont sous réserve de la traduction effectuée.

**Selon les déclarations de Madame [redacted]** elle vit séparée de son mari depuis février 2021, avec lequel elle a deux enfants, une fille, née en 2020 et un fils né en 2017. Ils sont d'origine espagnole. Le couple est arrivé en Suisse en 2017, ils vivent entre la Suisse et l'Espagne où ils possèdent des maisons. Depuis leur séparation, ils ont la garde partagée de leurs enfants tous les 14 jours. Étant en Espagne, le 30 mai 2022, son mari a pris leurs enfants avec lui. Les enfants n'ont plus pu se rendre à l'école et elle ne pouvait plus les voir. Le 4 juin 2022, son mari l'a avertie qu'il était en Suisse avec ses enfants. Elle a donc quitté l'Espagne pour rejoindre la Suisse le 06.06.2022, et elle s'est rendue directement au domicile à Grône, car son avocat lui avait dit qu'il n'y avait pas d'interdiction de voir ses enfants. Madame [redacted] relate que son mari lui a pris toutes les clés de la maison et de la voiture en Suisse pour qu'elle n'ait pas d'accès à leur maison. Comme personne n'était à la maison, elle a été attendre dans un café avant d'y retourner vers 19h00. Étant donné que quelqu'un était à la maison, elle a voulu rentrer par la porte fenêtre du jardin. À l'intérieur de la maison, s'y trouvaient la mère, le père et le frère de son mari ainsi que leurs enfants. Lorsqu'elle a voulu rentrer par la porte fenêtre du jardin, alors que la moitié de son corps était à l'intérieur de la maison, sa belle-mère s'est jetée contre la porte fenêtre et a essayé de la fermer. Devant leurs enfants, la belle-mère a crié en

1/5 [www.mslucers.ch](http://www.mslucers.ch) [www.zentrinhosp.ch](http://www.zentrinhosp.ch)

Madame [redacted]

disant « Tu es une mauvaise mère, tu as kidnappé les enfants ». Son mari, qui était resté dans une cabane de jardin à l'extérieur, s'est approché depuis derrière et du côté droit de Madame [redacted] afin de saisir la poignée de la porte fenêtre, de la tirer et de la fermer. Coincée dans la fente de la porte, elle a demandé de sortir, ce qu'elle n'avait pas à faire. Son beau-frère est arrivé vers la porte fenêtre depuis l'intérieur, il a ouvert en vitesse la porte et l'a pris fortement par le bras gauche et l'a poussée ce qui l'a fait tomber au sol en bois, avec réception sur le dos et les poignes, tout en lui disant : « Je voulais sortir, mais tu ne me laisses pas ». Elle ne peut pas dire si elle a aussi été empoignée au niveau du bras droit. Elle ne pense pas qu'elle s'est fait taper sa tête au sol. Elle n'a pas perdu connaissance. Madame [redacted] s'est levée et est partie devant la maison pour appeler la police. Cette dernière est arrivée sur place, ils ont parlé avec elle et son mari. La police ne pouvait pas obliger son mari à ouvrir la porte de la maison afin qu'elle puisse voir ses enfants. La police a contacté le foyer « Aurore » où elle a passé ses nuits depuis l'altercation.

Lors de l'altercation, Madame [redacted] portait un pantalon long et ample, des sandales, une blouse avec des manches jusqu'au coude, un blazer, une chaîne en or et un pendentif ainsi que trois bracelets au poignet gauche.

Concernant leur relation, il se sont rencontrés en 2011 et ils se sont mariés en 2014. Avant le mariage, elle le décrit comme « un prince » mais après le mariage, elle a été obligée d'arrêter de travailler. Il s'ennuyait toujours quand elle avait des contacts avec sa famille et ses amis. Il contrôlait tous les contacts en voulant savoir avec qui elle sortait qu'elle voyait. En Suisse, si elle rencontrait des gens, il l'empêchait de les voir parce qu'ils n'étaient pas de leur « classe sociale ». Quand son fils était encore petit, elle est sortie en cachette pour voir ses amis, mais dès qu'il a commencé à parler, elle disait à son mari qu'elle fréquentait ses amis et sa famille, ce qu'il n'envoyait et de ce fait ne lui parlait plus. En Suisse, elle ne connaît personne de confiance. Elle dit que c'est difficile à expliquer ce qu'elle a vécu avec lui. Elle le décrit comme une pression parce qu'elle ne savait jamais comment il était réagi dans sa colère. Depuis la séparation, il a déjà menacé Madame [redacted] de tout lui enlever. Il fait des procès judiciaires en Espagne et en Suisse.

Au niveau financier, il contrôlait toutes les dépenses. Elle recevait des cartes bancaires pour faire des achats mais elle était obligée de lui montrer tous les tickets. Normalement, elle devait recevoir un montant pour les enfants et pour elle-même, mais il ne paie plus, il prétend de ne pas aller travailler et de s'occuper toujours des enfants, déjà depuis leurs naissances. Madame [redacted] dit qu'il avait souvent des séances et qu'il se rendait toujours au bureau.

Concernant les enfants, il ne les prend jamais en charge tout seul. Il reçoit le soutien de ses parents. Après le séjour de leurs enfants auprès de son mari, elle ne reçoit jamais de retour ou d'informations des derniers 14 jours. Les enfants arrivent chez elle et tombent malades. Son mari lui dit qu'ils sont malades parce qu'ils sont chez elle. Elle dit qu'elle a toujours allaité sa fille cadette et son mari pense que ce n'est pas la vérité, qu'elle donnait le biberon. Son mari pense que c'est le temps d'arrêter l'allaitement car elle mange déjà de la nourriture solide. Concernant son fils, elle a remarqué qu'il demandait souvent si elle peut contrôler son slip s'il a fait « caca », même s'il va aux toilettes depuis l'âge de 2 ans. Il dit aussi dix fois le matin : « Regarde maman, je n'ai

2/5

Déroulement de l'altercation  
Intervention policière  
Hébergement d'urgence

habillement

Détail de la relation,  
l'élément déclencheur  
Episodes de violence  
précédents

Violence sociale: contrôle des  
dépenses, interdiction d'aller  
travailler

Violence psychique: enfants  
comme moyen de pression,  
accusations, interdiction de  
voir la famille et les amis



# Exemple



Antécédents juridiques

Plaintes actuelles  
(psychique, physique)

Poids, taille, main dominante

Lésions  
précédentes sans  
lien avec les faits

Description des  
blessures dans la  
manière médico-légale

Madame [REDACTED]

pas fait de cauchemars ». Par contre, elle ne sait pas s'il fait des cauchemars chez son père, parce que chez elle, il n'en fait pas.

Au niveau juridique, Madame [REDACTED] dit qu'il y a déjà des mesures qui sont prises par la justice concernant la garde des enfants. Son mari a porté plainte pour enlèvement d'enfants. Même de l'autorisation de pouvoir garder les enfants, son mari a fait un recours dont la décision n'est pas encore prise. Après que son mari ait enlevé leurs enfants en mai 2022, [REDACTED] a déposé plainte en Espagne contre lui, dont elle n'a pas encore reçu de réponse.

Actuellement, [REDACTED] présente un état émotionnel triste. Elle dit pouvoir dormir et se sentir soutenue par les collaborateurs du foyer « Aurore » et sa psychologue en Espagne avec lesquels elle est en contact par téléphone. Elle est par ailleurs collaborante, bien orientée dans le temps et dans l'espace. Elle se plaint de douleurs au niveau de l'épaule gauche, au niveau lombaire, de la jambe gauche et de la cheville gauche.

Madame [REDACTED] [photo 01] déclare peser 61 kg, mesurer 173 cm et être droitrière.

A l'examen physique, elle se plaint d'une douleur à la palpation au niveau lombo-sacral et au niveau de la région malléolaire interne gauche sans lésion visible. Nous avons constaté la présence des lésions suivantes :

**a) au niveau du thorax :**

- en région thoracique à gauche, à 5 cm en dessus et à 1 cm à droite du pli axillaire, des petites ecchymoses rouges sur une zone ecchymotique jaune, oblique vers le bas et la gauche, de 3 x 2,5 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 02].

**b) au niveau de la région fessière :**

- au quadrant inféro-externe de la fesse gauche, une ecchymose jaune-vert, de 3 x 2,5 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 03].

**c) au niveau du membre supérieur droit :**

- à la face postéro-externe du tiers distal du bras, une ecchymose jaune-vert, de 1,5 x 1 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 04].

**d) au niveau du membre supérieur gauche :**

- à la face postéro-interne du tiers moyen du bras, une ecchymose jaune-vert, avec des composantes ecchymotiques violacées, de 2,5 x 1 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 05].

Madame [REDACTED]

- à la face postéro-interne du tiers moyen de l'avant-bras, sur une zone de 3,5 x 2 cm, une ecchymose jaune-vert, mal délimitée, de 2 x 1 cm, et à 1,8 cm en dessous de la lésion précédemment décrite, une dermatobration couverte d'une croûte brune discontinue, à bord rouge, de 0,2 x 0,1 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 06].

**e) au niveau du membre inférieur droit :**

- à la face externe du tiers moyen de la cuisse, une ecchymose jaune-vert, oblique vers le bas et l'arrière, de 2,5 x 1 cm, (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 07].
- à la face externe du genou, une ecchymose bleu violacé, au pourtour jaune-vert, verticale, de 3 x 2 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 08].
- à la face antérieure du tiers proximal et moyen de la jambe, une ecchymose jaune-vert, en forme de "L" renversé, dont la branche horizontale mesure 5 cm de longueur et 1 cm de largeur et celle verticale mesure 13 cm de longueur et entre 2,5 et 3,5 cm de largeur (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 09].
- à la face interne du tiers moyen de la jambe, une ecchymose jaune de 1 cm de diamètre (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 10].

**f) au niveau du membre inférieur gauche :**

- à la face postérieure du tiers moyen de la cuisse, deux ecchymoses jaunées de 2 cm de distance, situées l'une en dessus de l'autre oblique vers le bas et l'intérieur, de 1 cm de grand axe (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 11].
- à la face interne du tiers moyen de la cuisse, une ecchymose jaune, oblique vers le bas et l'antérieur, de 4,5 x 2 cm (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 12].
- à la face interne du genou, une zone érythémateuse rouge, verticale, de 3 x 1 cm, comportant une dermatobration à bord rouge, verticale, de 0,7 x 0,2 cm (dont l'origine ne peut être précisée par la patiente, qui n'exclut pas qu'elle soit en rapport avec les faits susmentionnés) [photo 13].
- à la face externe du genou, sur une zone de 4,5 x 3 cm, deux ecchymoses jaune-vert, avec des composantes violacées bleu, de 1,5 cm l'une en dessus de l'autre, de 3 x 2 cm de grand axe (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 14].
- à la face postéro-interne du tiers moyen de la jambe, sur une zone semblant ecchymotique jaune, mal délimitée, associée à des douleurs à la palpation, de 3 cm de diamètre (en rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) [photo 15].

Description des  
blessures dans la  
manière médico-légale



# Exemple

Description des blessures dans la manière médico-légale

Lettre de sortie de la consultation au Service des urgences

Arrêt de travail, prescrit par les urgences

Madame [redacted]

en région malléolaire interne, environ à 1.5 cm en dessous de la malléole, une ecchymose bleu-vert, au contour flou, de 2.5 cm de diamètre, associée à des douleurs à la palpation (voir rapport avec les faits susmentionnés, selon les dires de la patiente) (photo 14).

Seelon le dossier médical que nous avons consulté en accord avec la patiente, le 09.06.2022, Madame [redacted] a bénéficié d'une consultation au Service des urgences de l'Hôpital de Sion. Selon l'anamnèse mentionnée dans le rapport, la patiente est actuellement en instance de divorce avec son mari et vit dans un foyer pour femme, ses enfants sont restés au domicile de son mari. La patiente nous raconte que la veille elle a voulu se rendre chez son mari pour rendre visite à ses enfants et assister son cadet, le juge lui aurait dit qu'il n'y avait pas d'interdiction juridique pour qu'elle aille voir ses enfants au domicile de son mari. Arrivée devant la maison de son mari, ses beaux-parents lui auraient ouvert la porte, en lui criant dessus puis en tentant de fermer la porte alors que la patiente était en train de rentrer. La patiente dit avoir reçu un choc de la porte sur la face externe de son genou gauche et sa cheville gauche se serait retrouvée comprimée entre la porte et le bas de porte. Par la suite, son beau-frère l'aurait saisie par les épaules puis poussée en arrière. La patiente serait tombée sur le dos en se rattrapant avec les paumes de la main. Le jour de la consultation aux urgences, la patiente se plaint de douleurs au rachis cervical et lombaire péjorées au mouvements et lors d'inspiration profonde, de douleurs à l'épaule gauche en levant les bras, de douleurs au genou gauche à la marche, de douleurs de cheville gauche, de douleurs au fessier droit, et des douleurs au poignet des mains. Elle ne se plaint pas de paresthésies, perte de force ou de troubles vasculaires.

À l'examen clinique, elle présentait au niveau du rachis une légère tuméfaction et une ecchymose débutante au niveau lombaire ainsi qu'une douleur à la palpation et à la percussion lombaire en regard de la tuméfaction. La rotation du tronc à droite et à gauche était possible mais douloureuse. Au niveau de l'épaule gauche, elle présentait une douleur à la palpation du 1/3 proximal de l'humérus avec une flexion active et passive du bras douloureuse et diminuée par rapport à la droite. Au niveau du genou gauche, elle présentait une ecchymose oblique de la face externe du genou et une douleur à la palpation de l'ecchymose. Au niveau de la cheville gauche, elle présentait une ecchymose sous la malléole externe, une douleur à la palpation de la malléole externe en regard de l'ecchymose et une douleur à la palpation de la malléole interne. Au niveau radiologique, aucune fracture ni tassement a été visualisé au niveau du rachis lombaire et aucune fracture visible au niveau de la cheville gauche. La patiente a pu rentrer au foyer. La patiente a été orientée vers l'Unité de médecine des violences (UMV).

Aucun arrêt de travail n'a été prescrit.

[redacted] mande de la patiente  
Spécialiste en médecine légale

NB: Après remise de l'original du présent document à la patiente, une copie est conservée à notre consultation où elle reste, sur demande, à disposition de la patiente.

Annexe: tableau photographique

Date de rédaction du constat

Archivage  
Annexe



# Exemple



## Examen clinique

**Constantes** : Tension artérielle 129/78 millimètres HG. fréquence cardiaque 88 bpm, saturation 95 % en air ambiant

**Cardiovasc** : B1B2 bien frappés, pas de souffles, pouls périphériques palpés, pas de souffles des grands axes, pas d'œdèmes des membres inférieurs

**Puim** : Murmures vésiculaires symétriques sans bruits surajoutés

**Dig** : Bruits de tonalité et de fréquence normale. Abdomen souple et indolore, Murphy négatif, McBurney et psoas négatifs

**Utu** : loges rénales souples et indolores

**Neuro** : Pupille iso iso. NC II, III, IV, VI, VII, IX, X) et XII sp. Pas de latéralisation sensitivo-motrice

**Cutane** : présence d'une plaie circulaire d'environ 0,5 cm sur la face latérale de la cuisse gauche, sanguinolente, pas d'autres impacts. présence de demabrasion sur les faces externes des deux coudes

**OA** : Hématomes au niveau des 2 coudes, avant-bras et l'omoplate gauche, tumefaction des 2 genou avec chaleur et légère rougeur.

Investigation de la plaie de la cuisse gauche, désinfection, anesthésie réalisée par le patient, lavage abondant, profondeur d'environ 2 cm sur la direction périphérique: en partie avec la peau, pas de corps étranger mise en évidence, pas de suture effectuée.





## Constat médical

- **offrir une documentation juste, objective, vérifiable des propos et des blessures en vue d'éventuelles démarches juridiques ultérieures:**
  - un tel travail demandant beaucoup de temps et l'expérience
  - décharger les services des urgences et les médecins traitants en raison du système médical débordé
- **donner aux personnes ayant subi de la violence l'information de l'existence de l'Unité de médecine des violences**
  - décision au patient de prendre RDV à l'UMV
  - un document important pour faire valoir ses droits



## Constat médical

- évite une victimisation secondaire
- contribue à la reconnaissance de la personne ayant subi de la violence
- sert à améliorer le fondement des preuves
- diminue l'influence des propos subjectifs
- raccourci parfois l'enquête au tribunal
- améliore dans tous les cas la sécurité juridique
- engage la responsabilité civile et pénale de la personne exerçant la violence



# Le rôle du médecin généraliste



## Violence domestique – professionnels de la santé



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler

- **Il faut toujours garder à l'esprit l'hypothèse de la violence domestique et intégrer la violence domestique à la liste personnelle des diagnostics différentiels si vous constatez...**
  - des lésions suspectes
  - des symptômes non spécifiques (pas seulement des lésions typiques suite à une agression physique)
  - des maux chroniques sans cause physique apparente
  - une souffrance psychique inexplicable
  - des problèmes gynécologiques
- **Aborder le sujet en tête-en-tête, mais pas en présence des enfants**



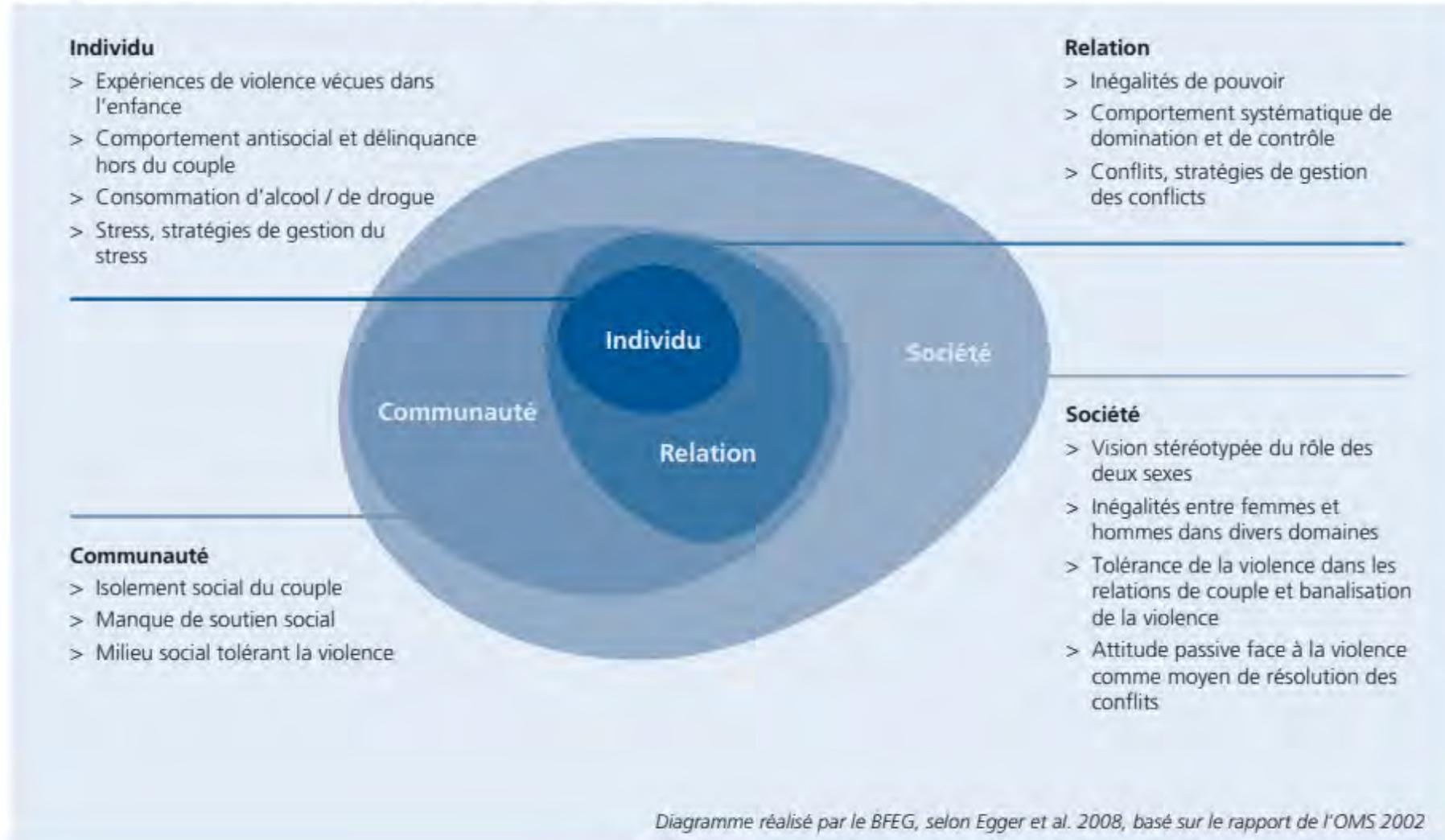
## Information à la personne ayant subi de la violence

- **Secret professionnel – consultation médicale – levée du secret professionnel**
- **La violence touche toutes les couches sociales et tout âge**
- **La violence n'est pas une affaire privée, qu'il y a des infractions qui sont poursuivies d'office (surtout les agressions sexuelles)**
- **Les victimes ont leurs droit de protection et de recevoir un soutien**
- **Tous les types de violence impactent aussi les enfants – faire comprendre le rôle des parents, faire prendre conscience de la nécessité d'entreprendre qqc**
- **En cas de danger de vie – protection des enfants – le droit du signalement à l'APEA ou dénonciation au procureur**
- **Pour briser le cycle de violence, une étape pour cette démarche, laisser faire documenter chaque altercation pour faire valoir leur droit**



# Modèle écosystémique d'explication de la violence

## Diagramme : modèle écosystémique d'explication de la violence

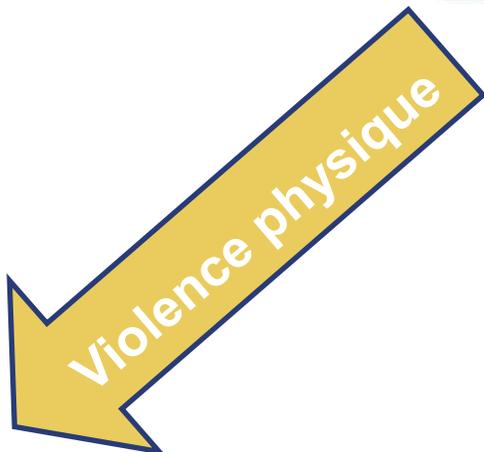




# Personne ayant subi de la violence au cabinet

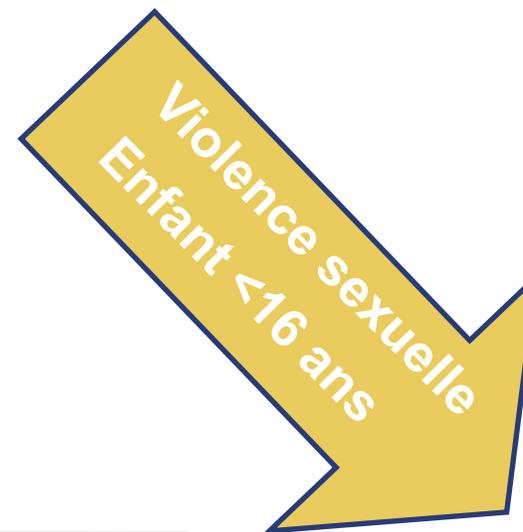


Diagnostiquer et soigner  
Orienter



Médecine des  
violences

Recueillir les propos, les ATCD  
Documenter les blessures  
Orienter



Les services  
des urgences



Médecine légale



# VIOLENCE & SILENCE

NE FONT PAS BON MÉNAGE

**ICI**

vous pouvez  
parler de la  
violence au sein  
du couple

AVICENT  
BOUTEILLE DE CÉLÉSTINE  
L'ÉTAT DES CHANGEMENTS DE LA SANTÉ



## Question no° 2

**Qu'est-ce qui ne s'applique pas au « constat médical » ?**

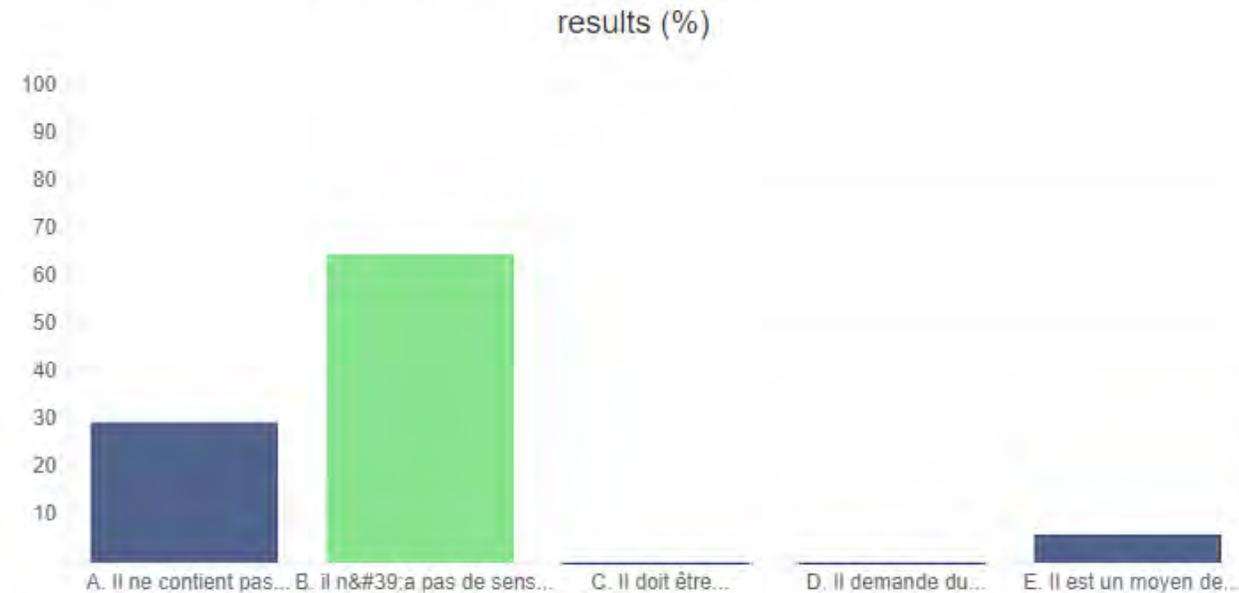
- **A: il ne contient pas de diagnostics cliniques**
- **B: il n'a de sens que si la personne veut porter plainte**
- **C: il doit être juste, objectif et vérifiable**
- **D: il demande du temps et de l'expérience**
- **E: il est un moyen de preuve pour faire valoir son droit**

## 2. Qu'est-ce qui NE S'APPLIQUE PAS au "constat médical"

participants: 17

### Options:

- 5** **29%** A. Il ne contient pas de diagnostics cliniques
- 11** **65%** B. il n'a pas de sens que si la personne veut porter plainte
- 0** **0%** C. Il doit être juste, objectif et vérifiable
- 0** **0%** D. Il demande du temps et de l'expérience
- 1** **6%** E. Il est un moyen de preuve pour faire valoir son droit



# Unité de médecine des violences (UMV)

Un grand merci pour votre attention

Votre contact :

[jasmin.steiner@hopitalvs.ch](mailto:jasmin.steiner@hopitalvs.ch)



CONSULTATION SPÉCIALISÉE CONFIDENTIELLE ET GRATUITE  
POUR ADULTES ET JEUNES DÈS 16 ANS

Unité de médecine des violences  
Institut Central des Hôpitaux  
sur rendez-vous uniquement  
027 603 63 70  
ich.violences@hopitalvs.ch



Pour plus d'informations,  
scannez le QR-Code



Hôpital du Valais  
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux  
Zentralinstitut der Spitäler